



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Formation professionnelle

Question écrite n° 30759

### Texte de la question

Reponse. - A l'issue de ses premiers travaux, le Haut Comite education economie a emis un certain nombre de recommandations qui concernent notamment : le renforcement de la formation generale ; la creation de baccalureats professionnels ; le developpement des classes de 4o et 3o technologiques ; le developpement de la collaboration avec les entreprises. Ces propositions rejoignent l'objectif assigne aux lycees professionnels depuis plusieurs annees. A la rentree 1987, les actions deja entreprises pour elever le niveau de formation et de qualification des jeunes des lycees professionnels ont ete poursuivies. Ces actions concernaient notamment les points suivants. 1o La renovation des CAP et des BEP Entreprise en 1985-1986 dans le secteur de la mecanique, elle s'est etendue en 1986-1987 dans les secteurs du batiment, de l'habillement et du tertiaire de bureau, et se poursuit en 1987-1988 dans ces secteurs. Au total, en trois ans, les deux tiers des eleves preparant un BEP ou un CAP auront beneficie de cette action de renovation des diplomes. 2o La creation des baccalureats professionnels. En trois ans, quatorze baccalureats professionnels ont ete crees, cinq a la rentree 1985, six a la rentree 1986, et trois autres diplomes s'y sont ajoutes a la rentree 1987. 3o Le developpement des classes de 4e et 3e technologiques s'est poursuivi a un rythme rapide. 850 classes de 4e technologique se sont ajoutes a la rentree aux 1 250 classes deja existantes, le nombre des classes de 3e technologique est passe quant a lui de 423 a 1 260. Ces sections essentiellement mises en place en lycees professionnels ont pour objectif de permettre a des jeunes de mener a terme leurs etudes dans le 1er cycle en leur offrant une orientation ouverte vers la preparation d'un CAP, d'un BEP, ou vers un second cycle dans l'enseignement general ou technique. 4o La collaboration avec les entreprises demeure l'un des axes prioritaires de la politique mise en oeuvre par le ministre de l'education nationale. Plusieurs initiatives ont ete prises pour rapprocher le monde de l'economie et le monde de l'education : le ministre de l'education nationale a signe, en juin 1986, une convention de cooperation avec l'assemblee permanente des chambres de commerce et d'industrie ; le secretaire d'Etat charge de la formation professionnelle a fonde le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes sur une etroite collaboration, d'une part, entre les etablissements scolaires et les entreprises, d'autre part, entre les services academiques et les organisations professionnelles ; le secretaire d'Etat charge de l'enseignement a pris une centaine de mesures de deconcentration qui donneront aux inspecteurs d'academie et aux chefs d'etablissement une plus grande latitude, notamment dans leurs relations avec les milieux economiques et professionnels ; la concertation entre les etablissements scolaires et les entreprises a egalement abouti a la signature de conventions de jumelage, qui visent a apporter aux eleves une meilleure apprehension de l'entreprise et a completer leurs connaissances, surtout dans le domaine technologique. Au 1er janvier 1987, le recensement des jumelages a fait apparaitre l'existence d'environ 12 000 conventions, signees par pres de 4 000 etablissements.

### Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue de ses premiers travaux, le Haut Comite education economie a emis un certain nombre de recommandations qui concernent notamment : le renforcement de la formation generale ; la creation de baccalureats professionnels ; le developpement des classes de 4o et 3o technologiques ; le developpement de

la collaboration avec les entreprises. Ces propositions rejoignent l'objectif assigné aux lycées professionnels depuis plusieurs années. A la rentrée 1987, les actions déjà entreprises pour élever le niveau de formation et de qualification des jeunes des lycées professionnels ont été poursuivies. Ces actions concernaient notamment les points suivants. 1o La rénovation des CAP et des BEP Entreprise en 1985-1986 dans le secteur de la mécanique, elle s'est étendue en 1986-1987 dans les secteurs du bâtiment, de l'habillement et du tertiaire de bureau, et se poursuit en 1987-1988 dans ces secteurs. Au total, en trois ans, les deux tiers des élèves préparant un BEP ou un CAP auront bénéficié de cette action de rénovation des diplômes. 2o La création des baccalauréats professionnels. En trois ans, quatorze baccalauréats professionnels ont été créés, cinq à la rentrée 1985, six à la rentrée 1986, et trois autres diplômes s'y sont ajoutés à la rentrée 1987. 3o Le développement des classes de 4e et 3e technologiques s'est poursuivi à un rythme rapide. 850 classes de 4e technologique se sont ajoutées à la rentrée aux 1 250 classes déjà existantes, le nombre des classes de 3e technologique est passé quant à lui de 423 à 1 260. Ces sections essentiellement mises en place en lycées professionnels ont pour objectif de permettre à des jeunes de mener à terme leurs études dans le 1er cycle en leur offrant une orientation ouverte vers la préparation d'un CAP, d'un BEP, ou vers un second cycle dans l'enseignement général ou technique. 4o La collaboration avec les entreprises demeure l'un des axes prioritaires de la politique mise en œuvre par le ministre de l'éducation nationale. Plusieurs initiatives ont été prises pour rapprocher le monde de l'économie et le monde de l'éducation : le ministre de l'éducation nationale a signé, en juin 1986, une convention de coopération avec l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie ; le secrétaire d'État chargé de la formation professionnelle a fondé le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes sur une étroite collaboration, d'une part, entre les établissements scolaires et les entreprises, d'autre part, entre les services académiques et les organisations professionnelles ; le secrétaire d'État chargé de l'enseignement a pris une centaine de mesures de déconcentration qui donneront aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement une plus grande latitude, notamment dans leurs relations avec les milieux économiques et professionnels ; la concertation entre les établissements scolaires et les entreprises a également abouti à la signature de conventions de jumelage, qui visent à apporter aux élèves une meilleure appréhension de l'entreprise et à compléter leurs connaissances, surtout dans le domaine technologique. Au 1er janvier 1987, le recensement des jumelages a fait apparaître l'existence d'environ 12 000 conventions, signées par près de 4 000 établissements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Demuynck Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30759

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 1987, page 5487

**Réponse publiée le :** 18 janvier 1988, page 245